



ARTISANS BATISSEURS EN PIERRES SECHES (ABPS)

Association loi 1901

Enregistrée sous le numéro : **91 48 00226 48** auprès du préfet
de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Formation CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche » Ecole professionnelle de la pierre sèche à l'Espinas en Cévennes

Dates de la formation : Du 23 août au 1^{er} décembre 2017 inclus.

Financement : Prise en charge du coût de la formation dans le cadre du « Programme Régional de Qualification » (PRQ) de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Public concerné : Demandeurs (demandeuses) d'emploi.

Pré requis : Personnes ayant déjà une formation et/ou de l'expérience dans la maçonnerie générale et/ou la taille de pierre et/ou les travaux paysagers.

Effectif : 8 stagiaires.

Durée en heures par stagiaire :

Total : 504 heures : Centre : 434 heures ; Entreprise : 70 heures (1 stage de 70 heures).

Objectifs de la formation :

- Faire acquérir aux stagiaires les connaissances théoriques, pratiques et techniques nécessaires pour la construction et restauration des ouvrages en pierre sèche ;
- Former les stagiaires sur les qualités environnementales, techniques, esthétiques et patrimoniales apportées par le bâti en pierre sèche ;
- Accompagner les stagiaires dans la découverte de la filière pierre sèche et faciliter sa rencontre avec les entreprises spécialisées ;
- Préparer les stagiaires à l'épreuve du Certificat de Qualification Professionnelle « ouvrier professionnel en pierre sèche ».

Méthodes pédagogiques : La formation est bâtie de façon à mélanger des travaux pratiques (techniques de construction de pierres sèches) dans des lieux « chantiers-écoles » avec les trois pierres principales que l'on rencontre dans les Cévennes : le schiste, le calcaire et le granit, et des interventions générales et théoriques (géologie, contexte historique de la pierre sèche, pierre sèche et patrimoine, dimensionnement des murs et abaqueux ...)

Une grande importance sera accordée à l'acquisition des compétences pratiques.

Rémunération : Les stagiaires pourront bénéficier d'une rémunération de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la formation professionnelle continue selon les conditions de la région.

Chaque candidat doit se renseigner auprès de son prescripteur afin de connaître ses possibilités de rémunération.

Reconnaissance en fin de formation (si le niveau est obtenu à l'épreuve) :

Certificat de Qualification Professionnelle Niveau II « Ouvrier professionnel en pierre sèche ».

Candidature : CV et lettre de motivation à envoyer avant le 12 mai 2017 au bureau ABPS.

Les candidat(e)s doivent être orienté(e)s par les prescripteurs régionaux habilités par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (le Pôle Emploi ou la Mission Locale...).

Pour toute information complémentaire :

Association ABPS, Ecole professionnelle de la pierre sèche :

Tél : 04 66 32 58 47 ; E-mail : cathieoneill@abps.fr ; Site web : www.pierreseche.fr